

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min_Finances

Paris, le 19 juillet 2016 N°839

Livret A: le taux sera maintenu à 0,75 %

La très faible inflation (0,2 % sur un an en juin pour l'inflation hors tabac, qui sert de référence), aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50 % si la formule de calcul prévue avait été appliquée.

Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d'inflation, François VILLEROY DE GALHAU, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger à la formule.

Le Gouvernement a donc décidé de maintenir à 0,75 % le taux du Livret A, afin de maintenir un rendement satisfaisant pour les épargnants.

Le Gouverneur de la Banque de France propose également, dans un objectif de stabilité, que le taux reste inchangé en février prochain et que la formule de calcul du taux soit modifiée afin de réduire la volatilité du taux du livret A. Le Gouvernement accueille positivement cette double proposition.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé, comme le propose le Gouverneur de la Banque de France, de baisser les taux des nouveaux plans d'épargne logement (PEL) ouverts à compter du 1^{er} août, ce qui permettra aux épargnants d'emprunter à l'issue de la période de constitution de leur épargne à des taux plus faibles :

- le taux de rémunération des épargnants par les banques lors de la phase d'épargne du PEL sera de 1 %, ce qui est un niveau cohérent avec celui des autres produits d'épargne existant sur le marché ainsi qu'avec la durée d'immobilisation de l'épargne (4 ans en règle générale pour le PEL);
- le taux d'intérêt maximal facturé par les banques aux épargnants choisissant d'emprunter dans le cadre des nouveaux PEL, à l'issue de la phase d'épargne, sera abaissé de 2,70 % à 2,20 %, soit un gain pour les emprunteurs de 50 points de base.

Ces nouvelles règles permettront de conforter le positionnement du PEL comme outil de la politique du logement et du soutien public à l'accession à la propriété. Elles s'appliqueront aux nouveaux PEL et ne concernent donc pas le stock de PEL existants.





Michel SAPIN souligne que "le Gouvernement a souhaité maintenir une rémunération satisfaisante pour les épargnants. Par ailleurs, il fait baisser le taux des PEL ouverts à compter du 1^{er} août, ce qui permettra à ceux qui les ouvrent d'emprunter moins cher pour leur logement".

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

